Foire de Lyon

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): **- (1922)**

Heft 27

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

BULLETIN MENSUEL N° 27 — AOUT 1922

Chambre de Commerce Suisse en France

SIÈGE SOCIAL : 61, Avenue Victor-Emmanuel III, PARIS (8e)

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : COMMERSUIS-PARIS
TÉLÉPHONE : ÉLYSÉES 54-94

Heures de réception et d'ouverture de la Salle de Lecture :
De 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures

SECTION DE LYON : 6, Quai des Brotteaux. — Tél. VAUDREY 6.70
SECTION DU SUD-EST : MARSEILLE, 115, Rue de l'Évêché. — Tél. 15-25

PRÉSIDENT D'HONNEUR

M. ALPHONSE DUNANT, Ministre de Suisse en France

COMITÉ DE DIRECTION

M. F. DOBLER, *Président ;* M. A. DUPLAN, *Vice-Président.*
MM. G. BRANDT, JEAN-LOUIS COURVOISIER, FÉLIX DU PASQUIER, F.-E. HIRT, et ALOIS REYMOND.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. F. DOBLER, *Président ;* M. A. DUPLAN, *Vice-Président.*
MM. H. BRACK, G. BRANDT, J.-L. COURVOISIER, C. DELAPRAZ, FÉLIX DU PASQUIER, CH. GAY, F.-A. GRAF, H. GUNTHERT, H. HEER, F.-E. HIRT, A. JAM, HENRY LOHRER, A.-J. MARET, E. MONVERT, A. REYMOND, A. STIRLIN et WOLFER-SULZER.

Trésorier : M. CH. COURVOISIER-BERTHOUD, 15, Rue Richer.
Secrétaire-Général : M. JACQUES DE PURY.

SOMMAIRE :

ÉTAT DES MEMBRES. — FOIRE DE LYON. — LE CHOMAGE EN SUISSE. — IMPORTATION DE L'HORLOGERIE EN FRANCE. — LA DURÉE DU TRAVAIL EN SUISSE. — LES RELATIONS SUISSE-OCÉAN. — TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES A L'IMPORTATION. — LES ACCUSÉS DE RÉCEPTION DES CHÈQUES. — L'ÉLECTRIFICATION DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS. — CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-COLOMBIENNE. — COURS DU CHANGE ENTRE LA SUISSE ET LA FRANCE. — IMPORTATION-EXPORTATION-DOUANES : RÉGIME DOUANIER APPLICABLE AUX MARCHANDISES ALLEMANDES IMPORTÉES AU TITRE DES RÉPARATIONS EN NATURE ; RÉSUMÉ DES DOCUMENTS OFFICIELS. — AVIS AUX MEMBRES DE LA CHAMBRE. — OFFRES DE REPRÉSENTATION. — DEMANDES D'EMPLOI. — ADRESSES UTILES A PARIS.

ÉTAT DES MEMBRES

Le Comité a procédé aux admissions suivantes :

Membre effectif

LONGHI (Jules), représentant, rue Brizon, à Roanne (Loire).

Membres adhérents

MANUFACTURES DES GLACES ET PRODUITS CHIMIQUES DE SAINT-GOBAIN, CHAUNY ET CIREY (Sté anonyme), 1 *bis*, place des Saussaies, Paris.

FOIRE DE LYON

La Chambre de Commerce Suisse en France participera à la réunion d'automne de la Foire

SCHWEIZ. LANDESBIBLIOTHEK

de Lyon, du 1er au 15 octobre, et a loué, à cet effet, un stand dans le Palais de la Foire. Comme aux Foires précédentes, elle y représentera gratuitement ses membres et distribuera leurs catalogues et prospectus. En outre, elle organisera un bureau de renseignements dans lequel les visiteurs trouveront une abondante documentation sur le commerce et l'industrie suisses.

Les membres de la Chambre sont invités à envoyer, dès maintenant, leurs catalogues et autres imprimés à l'adresse suivante :

Chambre de Commerce Suisse en France
Section Lyonnaise
6, quai des Brotteaux, Lyon.

Quant aux commerçants et industriels qui ne font pas encore partie de la Chambre de Commerce Suisse et qui désireraient y adhérer pour participer aux avantages qu'elle offre à ses membres, ils sont priés de bien vouloir s'adresser au Siège social : 61, avenue Victor-Emmanuel-III, Paris (VIIIe).

LE CHOMAGE EN SUISSE

Pendant le mois de juin, le nombre des chômeurs complets est descendu de 71.100 à 59.456, ce qui donne une nouvelle diminution de 11.644 en un mois. Le chômage a subi jusqu'ici les fluctuations suivantes :

Fin juin 1920	3.004
Fin juin 1921	54.039
Fin août 1921	63.182
Fin février 1922 ..	99.541 (point culminant)
Fin mars 1922	89.099
Fin avril 1922	80.799
Fin mai 1922	71.100
Fin juin 1922	59.456

En ce qui concerne les différents métiers, on ne relève une augmentation du nombre des chômeurs complets que dans l'industrie du bâtiment qui accuse une augmentation de 587 personnes. Le chômage a surtout diminué dans l'industrie horlogère (3.817), parmi les ouvriers sans profession déterminée (2609), dans la métallurgie et l'industrie des machines (1123), dans l'industrie textile (914), dans l'industrie alimentaire (879), dans l'exploitation des forêts (669), dans l'agriculture (578), dans l'industrie du bois et du verre (507).

Les cantons où la diminution du chômage est la plus importante sont ceux de Berne, Tessin, Grisons, Valais, Neuchâtel, Saint-Gall, Vaud, Genève, Argovie, Thurgovie.

Le chômage a augmenté, par contre, dans les cantons de Bâle-Ville, Zurich, Appenzell Rh.-E. et Glaris.

Le nombre des chômeurs partiels s'est aussi abaissé au mois de juin de 34.292 à 30.629.

IMPORTATION DE L'HORLOGERIE EN FRANCE

Au cours de la dernière session de la Chambre des députés, une proposition de loi a été déposée par MM. le colonel Girod, Antoine Saillard, Caron et Maire, tendant à modifier le régime douanier d'importation de la petite horlogerie et à y substituer une tarification *ad valorem*.

L'exposé des motifs appelle l'attention du législateur sur les avantages que donnent à la Suisse les arrangements actuels et l'atteinte grave qui en résulte pour la production nationale.

En 1913, les bureaux de garantie poinçonnaient 114.000 boîtes d'or françaises et 27.450 boîtes d'or étrangères, ce qui indique une importation de 24 % de la production nationale.

En 1921, les statistiques indiquent 49.970 boîtes d'or françaises et 20.020 étrangères, soit une importation de 40 %.

Pour le premier trimestre 1922, il est entré 6.400 boîtes étrangères pour 12.590 fabriquées en France, soit une importation de 51 %.

« Un tel état de chose ne peut durer, dit l'exposé des motifs, et l'accord franco-suisse en vigueur devant expirer le 31 décembre et être dénoncé trois mois à l'avance, il faut que d'ici le 1er octobre toutes mesures soient prises qui permettent de faire revivre notre industrie qui expire, malgré l'abnégation des fabricants, qui font tous les sacrifices possibles pour conserver une partie au moins de leur main-d'œuvre.

« Ces mesures doivent être les suivantes :

« 1° Loi contre la contrebande ou revision de la convention de 1906 en ce qui concerne l'article 10, cette convention étant du reste dénoncée depuis 1919 et renouvelable seulement tous les trois mois ;

« 2° Application de la loi sur les marques d'origine dont la Suisse a su obtenir jusqu'à ce jour l'exemption ;

« 3° Application d'un tarif *ad valorem* sur tous les articles d'horlogerie, les arrangements tarifaires de la convention de 1906 étant devenus caducs, ainsi qu'il est déclaré dans le rapport sur l'année 1921, du département suisse de l'Economie publique ;

« 4° Mesures immédiates contre les subsides de change. »